

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÔ
COMMUNE DE CERISY-LA-FORÊT

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à 9 heures, le Conseil municipal de la Ville de Cerisy-La-Forêt, appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée du rapport subséquent et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, s'est réuni en mairie, salle du Conseil Municipal, situé 1 rue des Halles à Cerisy-La-Forêt.

PRÉSENTS : Michel GOUPIL, Céline ACHER, Xavier BOISSEL, Catherine TITRY, Romain LECONTE, Ana BALLEROY, Yannick LELAVENDIER, Virginie LETELLIER, Jean-Louis THIBOUT, Sylvie LENOIR, Sébastien AUVRAY, Sandrine ROLLAND, Laurence RICHARD, Arnaud GILLETTE, Benoît LE BLAY.

Secrétaire de mairie : Florence HERVIEU

ABSENT : Jean-Pierre LEDOUIT, Maire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Ana BALLEROY est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'absent : 1

L'ouverture et la présidence du Conseil Municipal est assurée par le doyen de l'assemblée Jean-Louis Thibout, en l'absence de Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT, Maire. Il remercie la secrétaire de mairie, Madame Florence HERVIEU, d'être présente.

Monsieur Jean-Louis Thibout précise que Mme Nathalie Thiboust a démissionné le lundi 16 mars 2026. Sa démission a été approuvée par le Préfet de la Manche. De ce fait, Monsieur Benoit LE BLAY prend sa place dans l'ordre de succession de la liste.

Monsieur Jean-Louis Thibout procède à l'appel des conseillers municipaux élus. Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Louis Thibout fait lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026
2. Élection du maire
3. Détermination du Nombre d'adjoints et élection de ces derniers
4. Lecture de la Charte l'élu local
5. Adoption du montant des indemnités des élus

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026

Monsieur Jean-Louis Thibout annonce que le délai d'envoi du dernier procès-verbal n'a pas été respecté. Madame Céline ACHER informe qu'elle n'a pas reçu ce document, qui a été envoyé par mail le 19 mars 2026.

Monsieur Jean-Louis Thibout propose d'ajourner l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026 et procède à un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité :

→ 12 voix pour,

→ 3 voix contre : Laurence RICHARD, Arnaud GILLETTE, Benoît LE BLAY

DÉCIDE de ne pas procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026,

2 - Élection du maire

Monsieur Jean-Louis Thibout rappelle la procédure de l'élection du maire.

Seul Monsieur Michel GOUPIL présente sa candidature à l'élection de maire.

Madame Laurence RICHARD, en concertation avec les deux autres conseillers de sa liste, prend la parole et souhaite présenter la candidature de Monsieur Xavier Boissel à l'élection de maire.

Monsieur Jean-Louis Thibout informe de la constitution du bureau de vote pour les différents tours de scrutins à l'élection du maire :

Président : Monsieur Jean-Louis Thibout

Accesseurs : Madame Sandrine ROLLAND et Monsieur Yannick LELAVENDIER,

Secrétaire : Madame Ana BALLEROY

Le vote a lieu au scrutin secret (article L 2122-4 du CGCT).

1er tour de scrutin :

Le dépouillement : 15 votes

- 12 voix pour Michel GOUPIL,
- 3 voix pour Xavier BOISSEL

Monsieur Jean-Louis Thibout informe que la majorité absolue n'a pas été atteinte et qu'il a obligation de procéder à un deuxième tour de scrutin.

2ème tour de scrutin :

Le dépouillement : 15 votes

- 12 voix pour Michel GOUPIL,
- 3 voix pour Xavier BOISSEL

Monsieur Jean-Louis Thibout informe que la majorité absolue n'a pas été atteinte et qu'il a obligation de procéder à un troisième tour de scrutin avec une majorité relative.

3ème tour de scrutin :

Le dépouillement : 15 votes

- 12 voix pour Michel GOUPIL,

→ 3 voix pour Xavier BOISSEL

Monsieur Jean-Louis Thibout proclame les résultats : Monsieur Michel GOUPIL est élu maire de Cerisy-La-Forêt.

Monsieur Michel GOUPIL adresse quelques mots aux membres du Conseil Municipal et à l'assemblée présente.

3 - Détermination du Nombre d'adjoints et élection de ces derniers

Le nouveau maire élu prend la présidence de la réunion. Il informe que le nombre de conseillers municipaux dépend de la strate de population de la commune ainsi notre commune peut comporter de 1 à 4 adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A L'unanimité :

→ 15 voix pour,

DÉCIDE de valider un nombre de 3 élus aux fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur Michel GOUPIL, en sa qualité de maire, présente les règles du mode scrutin pour l'élection des adjoints.

Le bureau de vote est constitué comme suivant :

Président : Monsieur Michel GOUPIL

Accesseurs : Madame Sandrine ROLLAND et Monsieur Yannick LELAVENDIER,

Secrétaire : Madame Ana BALLEROY

Une liste a présenté ses 3 candidats :

- 1er adjoint : Xavier BOISSEL
- 2ème adjoint : Céline ACHER
- 3ème adjoint Yannick LELAVENDIER.

Monsieur Michel GOUPIL n'a pas souhaité participer au scrutin.

1er tour de scrutin :

Le dépouillement : 14 votes

→ 11 voix pour la liste déposée

→ 3 nuls (bulletins rayés)

Monsieur Le Maire informe que la majorité absolue n'a pas été atteinte et qu'il a obligation de procéder à un deuxième tour de scrutin.

2ème tour de scrutin :

Le dépouillement : 14 votes

- 11 voix pour la liste déposée
- 3 votes blancs

Monsieur Le Maire informe que la majorité absolue n'a pas été atteinte et qu'il a obligation de procéder à un troisième tour de scrutin avec une majorité relative.

3ème tour de scrutin :

Le dépouillement : 14 votes

- 11 voix pour la liste déposée
- 3 votes blancs

Monsieur Michel GOUPIL, maire, proclame les résultats.

Sont élus aux fonctions d'adjoint au maire :

- 1er adjoint Xavier BOISSEL,
- 2ème adjoint Céline ACHER,
- 3ème adjoint : Yannick LELAVENDIER.

4 - Lecture de la Charte l' élu local

Le maire fait lecture à haute voix de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

5 - Adoption des montants des indemnités

Le maire rappelle que l'indemnité de fonctions pour une commune de plus de 1000 habitants est de 2289,56 €. Il fait la proposition de prendre une indemnité de fonctions correspondant à une commune de strate inférieure (de 500 à 999 habitants) qui se monte à 1820,96€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité :

- 13 voix pour,
- 2 abstentions : Laurence RICHARD, Benoît LE BLAY

DÉCIDE de fixer le montant de l'indemnité de fonctions de maire à 1820,96 € brut mensuel.

Indemnités aux fonctions d'adjoints :

Monsieur Xavier BOISSEL, en sa qualité de premier adjoint, souhaite prendre l'indemnité de fonction qui correspond à la strate de la commune et qui s'élève à 878.83 €. Cette demande se justifie par sa disponibilité et ses interventions avec son matériel et carburant inclus en cas de problèmes mais peut être révisable en fonction de son investissement à mener ses fonctions à bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité :

- 12 voix pour,
- 3 voix contre : Laurence RICHARD, Arnaud GILLETTE et Benoît LE BLAY

DÉCIDE de fixer le montant de l'indemnité de fonctions du premier adjoint au maire à 878.83 € brut mensuel.

Mme Laurence RICHARD prend la parole et indique ce n'était pas ce qui avait été annoncé dans votre propagande. Michel GOUPIL répond qu'il a parlé de son indemnité de maire uniquement.

Le maire, en concertation avec le deuxième et troisième adjoint, fait la proposition d'attribuer une indemnité de fonctions correspondant à une commune de strate inférieure (de 500 à 999 habitants) qui se monte à 483.81 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité :

- 14 voix pour,
- 1 abstention

DÉCIDE de fixer le montant de l'indemnité de fonctions des deuxième et troisième adjoint au maire à 483.81€ brut mensuel.

Questions diverses :

Jour de Conseil Municipal :

Le maire fait la proposition de maintenir le conseil municipal en soirée.

Tous les jours de la semaine sont proposés mais aucun n'est retenu par les 3 conseillers suivants : Laurence RICHARD, Arnaud GILLETTE et Benoît LE BLAY.

Monsieur Jean-Louis Thibout explique que la proposition du vendredi soir n'est pas adaptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A L'unanimité :

→ 15 voix pour,

DÉCIDE de valider la proposition du 1er mercredi soir de chaque mois et de fixer l'horaire à 20h30 sous réserve du planning d'Arnaud GILLETTE.

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026,

Le maire explique que l'ensemble des nouveaux conseillers souhaitent une présentation sur le vote du budget qui a été voté le 27 février dernier et propose à Madame Laurence RICHARD, ancienne maire adjointe chargée du budget, de réaliser une présentation en réunion de travail. Elle émet un refus.

Autres propos :

Monsieur LE BLAY Benoît prend la parole, il met en évidence que l'opposition dans le mandat passé a été virulente et s'adresse au maire en disant que l'opposition sera virulente. Le maire trouve dommageable que ses propos soient dits.

Céline ACHER répond que Benoît LE BLAY ne peut le savoir puisque comme moi nous n'y étions pas, nous devons repartir sur de bonnes bases.

Catherine TITRY, répond que l'on devrait avancer dans le bon sens, en passant à autre chose et être constructif.

Madame TITRY Catherine souhaite prendre la parole ;
Je souhaite remercier les habitants, quelques soit leur sensibilité, pour leur participation.
Plus de 79% de votants !
Rappeler que le Conseil Municipal est un collège d'élus, nous sommes 15 élus !
Les prises de parole et les échanges sont indispensables, dans le respect de l'autre.
Je m'y engage.

Madame Florence HERVIEU secrétaire de mairie, informe qu'elle a présenté sa démission en février à Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT, maire en poste, pour préserver sa santé et que ce dernier a approuvé sa démission. Elle précise que son départ est prévu ce jour à midi car elle doit solder ses congés dès à présent.

La séance du conseil municipal du 21 mars est levée à 9h59.